



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
21/08/2015

Dossier complet le
21/08/2015

N° d'enregistrement
F09315PO183

1. Intitulé du projet

Conception et réalisation des voies du PAE "Les Parantes/La Claire"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guy TEISSIER, Président

RCS / SIRET

241 300 391 00018

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d : « Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km »	Le projet concerne un linéaire de voirie d'environ 1460 m : U372 : environ 780 m U378 : environ 180 m Liaison entre la U372 et la U378 : environ 350 m Raccordement U372 à l'avenue P. Dalbret : 150 m
7°a : Ouvrages d'art	Ouvrages de franchissement du canal de Marseille, inférieurs au seuil de 100 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend :

- la création de la voie U372
- la création d'une partie de la voie U378
- le réaménagement d'une partie du chemin de la Grave
- leur raccordement au boulevard Bara et à l'avenue Paul Dalbret
- la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
- des aménagements paysagers

4.2 Objectifs du projet

Le projet fait partie d'un PAE comprenant la réalisation des voiries et la construction d'ensembles immobiliers. Dans le cadre de ce PAE, Marseille Provence Métropole a en charge la réalisation de la voie U 372, du boulevard Bara et ses prolongements sur l'avenue Paul Dalbret et le chemin de la Grave ainsi que la réalisation d'une partie de la U378 (sur environ 180 mètres) et le réaménagement d'une partie du chemin de la grave. La réalisation de ces voiries permettra de desservir les différents programmes immobiliers de ce PAE.

Le projet concerné par le présent formulaire concerne la création et la conception des voies.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, le projet comprend :

- Des travaux de voirie :
 - o Terrassements : déblais, remblais, ...
 - o Revêtements : voirie, pistes cyclables, ilots, trottoirs
- Réseaux : enfouissement des réseaux secs
- Maçonnerie : création de murets et reprise d'enduit sur murets existants
- Aménagements paysagers
- Mise en place de mobilier
- Mise en place d'une signalétique et d'un éclairage
- Mise en place d'ouvrages de collecte et de rétention des eaux pluviales
- Mise en oeuvre de deux ouvrages de franchissement du canal de Marseille

Les travaux seront réalisés aux heures et jours ouvrables.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra la desserte du PAE des Paranges et de ses habitats. Le quartier sera connecté au boulevard Bara et à l'avenue Paul Dalbret. Le quartier sera également mieux desservi par la création de voies compte-tenu de la faible largeur des voies existantes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de l'article L214 du code de l'environnement (loi sur l'eau) :

- rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale interceptée étant de plus d'un hectare et de moins de 20 hectares.

- rubrique 3.2.2.0 : déclaration entre 400 m² et 10 000m²

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article R122-2 et son tableau annexé : 6°d (routes d'une longueur inférieure à 3km) et 7°a (ouvrages d'art)..

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface	20 000 m ² environ
Linéaire	2 260 m
Largeur moyenne	14 m
Superficie à acquérir	16 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

PAE "Les Paraniques / La Claire"
à hauteur du vallon de la Grave
sur le boulevard Bara
13013 Marseille

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43 ° 20 ' 55 " 97 Lat. 5 ° 26 ' 51 " 72

Point d'arrivée : Long. 43 ° 26 ' 05 " 74 Lat. 5 ° 32 ' 18 " 52

Communes traversées :

Marseille
13e arrondissement

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le PAE comprend la construction de deux ensembles immobiliers disposant de permis de construire et d'autres ensembles immobiliers.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le secteur est déjà largement urbanisé, seules quelques parcelles dispersées sont occupées par des milieux naturels ou cultivés. Toutefois, une grande majorité des parcelles cultivées sont en fait occupées par des jachères ou des friches herbacées. Les pratiques culturales sont alors réduites à un fauchage d'entretien, de fréquence apparemment annuelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La zone est dotée de plusieurs documents d'urbanisme :

- Un PPRn :
 - o Mouvements de terrain : effondrement approuvé le 22/10/2009
 - o Mouvements de terrain : retrait-gonflement des argiles prescrit le 26/04/2010
- Un PLU, approuvé le 28/06/2013.

Elle fait partie de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole qui est dotée :

- Dun SCOT adopté en 2012 et soumis à Evaluation Environnementale (10 avril 2012)
- D'une Charte pour la Biodiversité Urbaine sur le territoire de Marseille - Février 2014
- D'une Charte qualité Marseille pour l'art de construire et d'aménager - Octobre 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 475m de la ZNIEFF de type II "Chaîne de l'Etoile" (code régional 13123100). Cf annexes 8 et 9
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit de la ville de Marseille. Cependant il n'interfère pas avec la frange littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 5 kilomètres des limites du parc national des Calanques (source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit (PPBE) de Marseille (bruit généré par l'autoroute)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une ZPPAUP (source : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca/Ressources/Donnees-culturelles/Poles-patrimoines-et-architecture/ZPPAUP/(language)/fre-FR).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide délimitée (source : Carmen PACA).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Un PPRn Mouvements de terrain approuvé - Un PPRn Mouvements de terrain : retrait-gonflement des argiles prescrit - Un PPR "feu de forêt" prescrit
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet n'est pas situé à proximité ou sur des sites et sols pollués d'après la base de données BASIAS des sites pollués (source : http://basias.brgm.fr/donnees_SIG.asp?action=pan&couche=aucun&selection=DAT_ASI_FS&outil=3&DEPT=13&COMM=13055&ABSC=378&ORDO=339&COTE=40&pixel=500).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine. Il est toutefois situé à proximité du canal de Marseille, vecteur de l'alimentation en eau, qui n'est pas à polluer. De plus, la présence potentielle de puits privés est à noter à proximité des anciennes exploitations agricoles.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit ou classé. Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est situé à environ 475m de la zone Natura 2000 "Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban" (ZSC FR9301603). Cf annexes 8 et 10.
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Source : http://whc.unesco.org/fr/list/

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va augmenter la surface imperméabilisée actuelle en créant des voies. Il générera un trafic supplémentaire et aura pour effet d'augmenter la charge polluante. Toutefois, les eaux pluviales seront collectées dans un réseau dédié et seront dirigées vers le réseau de la ville. Elles n'affecteront en aucun cas les nappes d'eau souterraine.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des voies va nécessiter des déblais. Le projet générera donc des matériaux excédentaires, en quantité limitée par rapport aux volumes générés annuellement à l'échelle de la ville, compte-tenu du linéaire du projet.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de chaussée feront appel à des matériaux de carrière. Compte-tenu du faible linéaire de projet (2 260m environ), les ressources mobilisées seront faibles par rapport aux volumes consommés annuellement à l'échelle de la ville.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante. Cf Annexe 10.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 475m de la ZNIEFF de type II "Chaîne de l'Etoile".

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une faible consommation d'espaces naturels et agricoles. Toutefois, le projet ne concerne directement que les friches herbacées, quelques haies horticoles, une formation ligneuse méditerranéenne et la ripisylve du vallon de la Grave.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques extérieurs. Le transport de matières dangereuses restera exceptionnel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation et par le risque de retrait-gonflement des argiles. Cf annexe note hydraulique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra générer un risque de pollution accidentelle. Toutefois, compte-tenu du caractère urbain du site, les transports de matières dangereuses sont faibles donc les risques sont infimes. Le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Les travaux généreront des nuisances sonores sur une durée limitée - Au centre de Château-Gombert, la situation sera améliorée. Au niveau de l'espace actuel, une légère augmentation du bruit sera à noter.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des nuisances sonores. Le centre de l'aire d'étude reçoit des niveaux de bruit inférieurs aux zones alentours mais la périphérie restera pareil.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émission d'odeur, excepté pendant la phase chantier au moment de la mise en oeuvre des enrobés. Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de vibrations temporaires et d'un niveau faible. Le projet ne nécessite pas l'utilisation d'explosif. Un brise roches hydraulique sera peut-être utilisé. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas à l'origine de vibrations significatives.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le réseau d'éclairage public va être prolongé dans le cadre du projet. La zone extérieure est à l'heure actuelle très éclairée à la différence de la zone d'étude. Toutes les précautions seront prises afin de réduire les pertes lumineuses à cet endroit.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par les émissions lumineuses.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>En phase de travaux, des poussières seront émises mais l'effet sera de courte durée. De plus, des précautions seront prises pour limiter la gêne occasionnelle (arrosage si nécessaire). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air sont dus aux gaz d'échappement des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Les eaux de surface seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectées par un réseau dédié - Réalisation d'une compensation des surfaces imperméabilisées supplémentaires par la réalisation de zones de rétentions <p>Cf annexe 9.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les déchets de chantier seront collectés et traités dans des filières autorisées. En phase d'exploitation, le projet ne produit pas de déchet. Les eaux de chaussées seront traitées comme indiqué ci-dessus.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le site ne comporte pas d'élément du patrimoine architectural et culturel recensé, même vernaculaire. Le projet ne se situe pas dans une zone de présomption archéologique. D'un point de vue paysager, le projet va impacter très ponctuellement la vision du site d'étude, essentiellement depuis l'avenue Dalbret avec la création de voies sur un espace actuellement en friches.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'est pas de nature à modifier les activités humaines. Il est rendu nécessaire par les évolutions actées dans le PLU (N.B : le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de sa révision approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2013.).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est localisé en zone urbaine et l'impact du projet sur le milieu naturel sera faible. Le projet ne concerne directement que les friches herbacées, quelques haies horticoles, une formation ligneuse méditerranéenne et la ripisylve du vallon de la Grave.

Les eaux pluviales seront collectées et une compensation des surfaces imperméabilisées supplémentaires sera réalisée.

Les effets prévisibles du projet (suppression d'habitats naturels ; renforcement de la circulation ; pression urbaine en périphérie de l'agglomération) ne justifient pas à eux seuls une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Plan cadastral
Annexe 7 : Documents d'urbanisme
Annexe 8 : ZNIEFF & Natura 2000
Annexe 9 : Note hydraulique
Annexe 10 : Pré-diagnostic écologique
Annexe 11 : Plans et coupes du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MARSEILLE

le,

29 JUIN 2015

Signature

